



**POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS**

### **POINT INFORMATION A DATE**

**En vertu des arrêtés municipaux du 09/02/2026**

#### **STATIONNEMENT**

##### **Secteur Nord / Gare**

##### **AVENUE VICTOR HUGO**

Le 10/02/2026, la circulation se fera sur 2 voie au lieu de trois, au droit des travaux entre 9h00 et 10h00

La circulation des bus sera déviée sur une des voie descente.

En aucun cas, la circulation des bus ne devra être interdite

Un balisage à l'aide de cône devra entre mis en place par l'entreprise afin de canaliser les 2 voies de circulation restante.

----

#### **STATIONNEMENT**

##### **Secteur Nord / Gare et Secteur Nord / Ménimur**

##### **AVENUE PAUL CEZANNE**

À compter du 16/02/2026 et jusqu'au 20/02/2026, la circulation des véhicules est interdite AVENUE PAUL CEZANNE, de la RUE GUSTAVE COURBET jusqu'à la RUE LOUIS ET AUGUSTE LUMIERE.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE GUSTAVE COURBET
- RUE DES PARAS DE LA 1ERE B.C.C.P.,
- AVENUE DU 4 AOUT 1944,
- RUE LOUIS ET AUGUSTE LUMIERE

----

## **STATIONNEMENT**

### ***Secteur Kercado***

#### **RUE DU MARECHAL FOCH**

À compter du 16/02/2026 et jusqu'au 20/02/2026, dans la portion de voie comprise entre la RUE DE KERFRANC et la RUE VICTOR MASSE, la circulation sera interdite.

La déviation se fera en empruntant les voies suivantes :

- RUE ALBERT 1ER
- RUE VICTOR BASCH

Une pré-signalisation sera mise au carrefour ci-après et indiquera :

- RUE ALBERT1ER / RUE MARECHAL FOCH = rue barrée à 120 m

----

## **STATIONNEMENT**

### ***Secteur Centre / Le Port***

#### **PLACE LEON GAMBETTA - RUE SAINT-VINCENT et RUE CARNOT**

##### **PLACE LEON GAMBETTA**

À compter du 16/02/2026 et jusqu'au 20/02/2026, la circulation se fera soit sur chaussée rétrécie au droit des travaux, soit par alternat et gérée par panneaux B15+C18 Les travaux se feront de nuit de 20h30 à 6h00

##### **RUE SAINT-VINCENT - RUE CARNOT**

À compter du 16/02/2026 et jusqu'au 20/02/2026, la circulation des véhicules se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux et pourra être interdite en fonction de l'avancement des travaux

Les travaux se feront de nuit de 20h30 à 6h00

----

## **CIRCULATION - STATIONNEMENT**

### ***Secteur Centre / Le Port***

#### **RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY**

Des travaux de couverture :

#### **Du 21 au 25 RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY**

- Du 12/02/2026 au 20/03/2026, occupation du domaine public Surface occupée : 40 m<sup>2</sup> du 12/02/2026 au 20/03/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales Nombre d'emplacements concernés : 5
- 

----

## **CIRCULATION - STATIONNEMENT**

### ***Secteur Centre / Le Port***

#### **RUE TRAVERSIERE**

Construction d'un immeuble:

- Du 01/02/2026 au 27/03/2026, emprise de chantier sur la chaussée
- occupation du domaine public
  - Surface occupée : 100 m<sup>2</sup>

----

## **CIRCULATION - STATIONNEMENT**

### **Secteur Centre / Le Port**

#### **RLE DU RECTEUR**

Travaux d'aménagement intérieurs

Le 11/02/2026, barrage de rue pour réalisation de travaux

----

#### **STATIONNEMENT - CIRCULATION**

### **Secteur Centre / Le Port**

#### **RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY**

À compter du 12/02/2026 et jusqu'au 20/03/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Le stationnement des véhicules est interdit sur 5 places entre le n° 21 et le n° 25.
- La circulation se fera sur une voie au lieu de deux au droit des travaux.

----

#### **STATIONNEMENT**

### **Secteur Centre / Le Port**

#### **RUE TRAVERSIERE**

À compter du 09/02/2026 et jusqu'au 27/03/2026, dans la portion de voie comprise entre la PLACE JOSEPH LE BRIX et le n° 5, la circulation des véhicules est interdite.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DU MENE
- RUE DE LA COUTUME
- BOULEVARD DE LA PÄIX
- GIRATOIRE DU PALAIS DES ARTS
- BOULEVARD DE LA PAIX
- RUE DU MOULIN
- RUE DU 8 MAI
- RUE DE LA BOUCHERIE

Dans la portion de voie comprise entre la RUE DE LA BOUCHERIE et le n° 5, la rue sera mise en impasse et la circulation se fera à double sens

Le stationnement y sera interdit

----

#### **STATIONNEMENT**

### **Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port**

#### **RLE DU RECTEUR**

Le 11/02/2026, la circulation des véhicules est interdite RLE DU RECTEUR.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DE LA FONTAINE,
- RUE SAINT-PATERN,
- BOULEVARD DE LA PAIX,
- 1 RUE SAINTE-CATHERINE

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Kercado et Secteur Centre / Le Port**

**PLACE ANATOLE FRANCE**

Le 03/03/2026, le stationnement des véhicules est interdit sur l'ensemble de la PLACE ANATOLE FRANCE.

----  
**STATIONNEMENT**

***Secteur Nord / Ménimur***

**RUE EUGENE BOUDIN**

À compter du 23/02/2026 et jusqu'au 27/02/2026, le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci-joint.

----